

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 12 DÉCEMBRE 2023**

Publiée sur le site Internet de la Ville : 19 décembre 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 décembre 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

**Secrétaire de séance :** M. Albert YOGO

**Membres présents :** 34

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. Tarik EZ ZAJJARI, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, M. Stéphane GENIN, M. Albert YOGO, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Maryam EL GUIZANI, Mme Marie BRUNET, M. Stevens BOBI, M. François-Xavier PENICAUD, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Madame Stéphanie VELLA, Madame Lucile MOREL, Madame Nesrine MECHKAR, Monsieur Roger MAZANA

**Membres ayant donné pouvoir :** 9

Mme Marion CARRIER pouvoir à M. Jérémie BREAUD, MAIRE  
Mme Isabelle DA SILVA pouvoir à Mme Martine CHAREYRE  
Mme Françoise KIRASSIAN pouvoir à M. Jean-Francois DELAPIERRE  
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à Mme Linda TABTE  
Mme Anne-Lise LANSAQUE pouvoir à M. Stevens BOBI  
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD  
M. Hervé THIBAUD pouvoir à Madame Lucile MOREL  
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Madame Claire DURAND MOREL  
Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO pouvoir à Monsieur Roger MAZANA

**Délibération n°20231212DEL39**

**VIE ASSOCIATIVE**

**Association Bron Taekwondo - Approbation de la convention d'objectifs et attribution de subvention pour l'année 2024**

**RAPPORTEUR : M. GRÉGORY BRUNET**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de ses compétences, la Commune de Bron apporte son soutien financier et matériel aux associations opérant sur son territoire dont les objectifs sont reconnus d'intérêt général et qui participent à son développement. Elle soutient les initiatives et les projets formulés par les associations dans leurs demandes de subventions et les accompagne financièrement dans la réalisation de leurs projets et actions.

Après instruction de la demande de subvention, au regard des critères d'attribution généraux et des critères spécifiques pour le secteur sportif définis dans le Règlement d'attribution des subventions aux associations voté au Conseil Municipal du 6 octobre 2022, le montant de la subvention 2024 pour l'Association Bron Taekwondo est le suivant :

|                              |             |
|------------------------------|-------------|
| Subvention de fonctionnement | 31 400,00 € |
|------------------------------|-------------|

Il convient de préciser que toute attribution de subvention doit s'accompagner d'un conventionnement lorsque le montant de la subvention versée à une association excède 23 000 € (décret n° 2011-495 du 6 juin 2011 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques).

Il est proposé au Conseil Municipal d'arrêter le montant de la subvention annuelle 2024 à l'Association Bron Taekwondo, d'approuver la convention d'objectifs annexée à la présente délibération, et d'autoriser le versement d'un 1<sup>er</sup> acompte au mois de janvier avant le vote du Budget Primitif 2024.

La contribution financière de la Ville mentionnée ci-dessus sera versée selon le calendrier suivant :

- en trois acomptes : un en janvier à la signature de la présente convention, un en avril, et un en juillet.
- Chaque acompte correspond à 25 % du montant de la subvention. Le montant des acomptes sera arrondi à la centaine d'euros inférieure. Les reliquats d'arrondis seront versés avec le solde de la subvention.
- le solde, à partir d'octobre, après réception des pièces administratives et, le cas échéant, des bilans d'actions.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution, au titre de l'année 2024, d'une subvention de 31 400 € à l'Association Bron Taekwondo et le calendrier de versement présenté,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'association.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L'UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

**Le Maire,**

**Jérémie BREAUD**